

BEAUMONT-DE-LOMAGNE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise est arrivée à son terme : le bilan des 5 années.

Le bilan des 5 ans de l'OPAH en Lomagne



L'assistance à l'écoute

L'OPAH de la Lomagne Tarn et Garonnaise mise en place depuis 5 ans est arrivée à son terme en fin d'année 2013. En 5 ans, près de 700 habitants de la Communauté de Communes ont été reçus en permanence et informés par l'équipe d'animation.

Cette opération de soutien à la réhabilitation du parc privé aura permis à **213 propriétaires de bénéficier de subventions pour réhabiliter leur parc bâti**. 179 propriétaires occupants répartis sur les 32 communes de la Communauté de Communes ont ainsi pu améliorer leurs conditions de vie en réalisant des travaux de mise aux normes totales : 18 logements insalubres avant travaux ont été entièrement mis aux normes d'adaptation du logement à l'âge ou au handicap : 52 logements concernés par des travaux d'adaptation des sanitaires, d'installation de monte esca-

lier ou d'aménagement des accès d'amélioration des performances énergétiques : 57 logements concernés par des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage ou de VMC de mise aux normes plus générales : électricité, gros œuvre... 126 des 179 propriétaires ont d'ores et déjà réalisé leurs travaux et perçu leurs subventions. Les autres sont en cours de travaux ou s'apprentent à les lancer. D'autre part, 14 logements locatifs occupés ont bénéficié de travaux de mise aux normes totales et 31 ont été créés dans des surfaces jusqu'alors vacantes. Les locataires ont ainsi à leur disposition un parc de 45 logements locatifs entièrement aux normes et loués en loyer conventionné (montant du loyer plafonné). L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura ainsi permis une amélioration notable du parc locatif répon-



Les acteurs de l'OPAH présente le bilan

dant ainsi aux besoins de la plus grande partie des locataires. Rappelons qu'une personne seule ayant un salaire de 1800 € net par mois ou une personne seule avec un enfant un salaire de 2900 € net par mois peuvent accéder à un conventionné. La création de logements locatifs en loyer conventionné garantit ainsi au territoire la mise sur le marché de logements de qualité à des loyers corrects sans réelles contraintes sur les conditions d'accès et une totale liberté pour le propriétaire de choisir ses locataires

Grâce à l'engagement financier de tous nos partenaires :

L'Etat, L'ANAH, Le Conseil Général, Le Conseil Régional, Procivis Midi Habitat Tarn-Tarn et Garonne, Et à l'implication de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

Près de 2 402 000 € de subventions ont été réinjectés sur le territoire.

D'autre part, les propriétaires occupants ont pu bénéficier de plus de 200 000 € de prêt sans intérêt et sans frais de dossier grâce à l'implication de Procivis, propriétaires qui, pour un certain nombre, n'auraient pas pu accéder à des prêts auprès d'autres organismes bancaires en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leur situation économique. Les retombées économiques au niveau des entreprises du bâtiment du territoire ne sont pas non plus négligeables dans la mesure où les 213 propriétaires subventionnés ont engagés ou engageront très prochainement un montant total de travaux de **5 470 000 €** réalisés en grande partie par les entreprises de la Communauté de Communes